

## RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

### SECTION A – Introduction et avertissements

#### Caractéristiques des actions

**Libellé pour les actions :** « Technicolor Creative Studios ».

**Code ISIN :** FR001400BWV7.

**Symbole :** « TCHCS ».

#### Identité et coordonnées de l'émetteur

**Dénomination sociale :** Technicolor Creative Studios (la « Société » et ensemble avec ses filiales, à moins qu'il n'en soit précisé autrement, « nous », « notre », « nous-mêmes », ou le « Groupe »).

**Siège social :** 8-10 rue du Renard, 75004 Paris.

**Lieu et numéro d'immatriculation :** 892 239 690 R.C.S. Paris.

**Code LEI :** 54930064SP2SSEVKFJ48.

Ce prospectus (le « Prospectus ») porte sur l'admission des actions ordinaires de la Société (les « Actions de la Société ») aux négociations (l'« Admission ») sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« Euronext Paris ») dans le cadre de la décision des actionnaires de Technicolor SA de distribuer 65% des Actions de la Société (la « Distribution »).

Ce Prospectus a été approuvé le 1<sup>er</sup> août 2022 sous le numéro 22-331 par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), en tant qu'autorité compétente en vertu de l'article 31 du Règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié (le « Règlement Prospectus »). Les coordonnées de l'AMF sont les suivantes: 17 Place de la Bourse, 75002 Paris, France, site internet: [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

Ce résumé doit être lu comme une introduction à ce Prospectus. Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur. L'investisseur pourrait perdre la totalité ou une partie des sommes qu'il investirait dans les Actions de la Société. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans ce Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale, être tenu de supporter les frais de traduction de ce Prospectus avant d'initier une procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou incohérent, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Actions de la Société.

### SECTION B – Informations clés sur l'émetteur

#### B.1 – Qui est l'émetteur des valeurs mobilières ?

**Dénomination sociale :** Technicolor Creative Studios.

**Siège social :** 8-10 rue du Renard, 75004 Paris.

**Forme juridique :** société anonyme à Conseil d'administration.

**Droit applicable :** Droit français.

**Pays d'origine :** France.

**Principales activités** – Le Groupe s'est organisé en quatre (4) principales lignes de services – MPC (Effets visuels Films & Séries), The Mill (Publicité), Mikros Animation, et Technicolor Games – pour renforcer les propositions de ses marques respectives dans les secteurs clés de l'industrie, en s'appuyant sur la plateforme de production à grande échelle du Groupe en Inde, des opérations de R&D centralisées, une infrastructure de production mondiale et une organisation mondiale en matière de ressources humaines et de gestion des talents :

- 1. MPC (Effets visuels Films & Séries) :** les studios d'effets visuels du Groupe reconnus par des récompenses dans le secteur, désormais sous la marque unifiée MPC, allient l'art et la créativité à la technologie et à l'innovation. MPC apporte des décennies d'expérience dans l'offre d'une gamme complète allant d'environnements à couper le souffle jusqu'aux détails précis pour des personnages entièrement CGI (imagerie générée par ordinateur ou « computer-generated imagery », en abrégé « CG » ou « CGI »), pour les créateurs de contenus de films et de séries de premier plan dans le monde entier ;
- 2. The Mill (Publicité) :** grâce aux derniers effets visuels, à la CGI et aux technologies immersives, The Mill produit des solutions révolutionnaires en matière de publicité, de contenu personnalisé et de marketing interactif pour les plus grandes marques, agences et sociétés de production du monde ;
- 3. Mikros Animation :** Mikros Animation travaille en partenariat avec des réalisateurs de films et avec la communauté de l'animation pour concevoir et élaborer des histoires avec une animation CGI spectaculaire dans tous les formats et pour tous les écrans, allant des séries à succès aux films d'animation des grands studios ;
- 4. Technicolor Games :** Technicolor Games crée et fournit du contenu artistique et animé haut de gamme avec ses partenaires de l'industrie du jeu, en collaborant avec de nombreux développeurs de jeux parmi les plus importants au monde pour leurs franchises AAA.

**Principaux actionnaires** – A la date d'approbation de ce Prospectus, le capital et les droits de vote de la Société sont détenus entièrement, directement ou indirectement, par Technicolor SA. Le tableau ci-dessous présente la structure de l'actionnariat actuelle de la Société à la date d'approbation de ce Prospectus :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables en assemblée générale	% des droits de vote exerçables en assemblée générale
Technicolor SA	149.999	100,00 %	149.999	100,00 %	149.999	100,00 %

Thomson Sales Europe SAS <sup>(1)</sup>	1	0,00 %	1	0,00 %	1	0,00 %
<b>Total</b>	<b>150.000</b>	<b>100,00%</b>	<b>150.000</b>	<b>100,00%</b>	<b>150.000</b>	<b>100,00%</b>

(1) une filiale à 100% de Technicolor SA, qui a acquis une (1) action ordinaire de la Société en vertu d'un contrat de prêt d'actions conclu le 11 mai 2022 pour une durée indéterminée et qui peut être résilié à tout moment par Technicolor SA.

**Principaux dirigeants** – Mme Anne Bouverot est la Présidente du Conseil d'administration et M. Christian Roberton est le Directeur Général.  
**Commissaires aux comptes** – **Deloitte & Associés** – Tour Majunga, 6 place de la Pyramide, 92908 Paris – La Défense; représenté par M. Bertrand Boisselier, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre ; **Mazars** – Tour Exaltis, 61 rue Henri-Regnault, 92400 Courbevoie; représenté par M. Jean-Luc Barlet et Mme Charlotte Grisard, Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre.

## B.2 – Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur ?

### Informations financières clés historiques sélectionnées

Les tableaux ci-dessous présentent une sélection de données financières de la Société et sont issus des états financiers combinés condensés de la Société pour la période de six (6) mois se terminant le 30 juin 2022 préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et des états financiers combinés de la Société pour les exercices clos le 31 décembre 2019, 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021, préparés conformément aux IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tels qu'adoptés par l'Union Européenne (les « **Etats Financiers Combinés du Groupe** »).

#### Informations Financières Sélectionnées tirées des Comptes de Résultat Combinés

(en millions d'euros)	Période de six mois close le 30 juin (non audité)		Exercice clos au 31 décembre (audité)		
	2022	2021	2021	2020	2019
Chiffre d'affaires .....	409	267	601	438	771
Croissance du chiffre d'affaires.....	+53,3%	-	+37,3%	-43,3%	-
Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) .....	19	(5)	20	(100)	11
Marge d'EBIT .....	4,7%	-1,9%	3,5%	-22,8%	1,4%
Produits (charges) financiers nets .....	(9)	(11)	(21)	(12)	(30)
Résultat net de la période.....	(4)	(11)	(14)	(126)	(38)

\* Les Etats Financiers Combinés de la Société ayant été préparés selon la méthode de scission, le bénéfice par action n'est pas une mesure significative de la performance financière pour toutes les périodes présentées. Le Groupe n'a pas eu de capital social au cours des périodes présentées et il n'est pas possible de lui attribuer une partie des actions en circulation de la Société. En conséquence, la direction de la Société a déterminé que la présentation d'un ratio de bénéfice par action calculé sur la base des informations relatives à la scission ne refléterait pas fidèlement le bénéfice par action historique. Ainsi, l'exigence de la norme IAS 33 - Bénéfice par action qui est de fournir des informations sur le bénéfice par action n'est pas applicable.

#### Informations Financières Sélectionnées tirées de l'état de la Situation Financière Consolidée

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2022 (non audité)	Exercice clos au 31 décembre (audité)		
		2021	2020	2019
Total actifs financiers non-courants .....	13	14	16	5
Total actifs financiers courants .....	165	193	93	148
Total actifs financiers.....	178	207	109	153
<b>Total actif.....</b>	<b>905</b>	<b>866</b>	<b>785</b>	<b>954</b>
Total dettes financières non-courantes .....	(125)	(108)	(87)	(175)
Total dettes financières courantes .....	(242)	(243)	(263)	(223)
<b>Total passifs financiers.....</b>	<b>(367)</b>	<b>(351)</b>	<b>(350)</b>	<b>(397)</b>
<b>Total Capitaux Propres.....</b>	<b>258</b>	<b>227</b>	<b>175</b>	<b>335</b>

#### Informations Financières Sélectionnées tirées du tableau des Flux de Trésorerie Consolidés

(en millions d'euros)	Au 30 juin (non audité)		Exercice clos au 31 décembre (audité)		
	2022	2021	2021	2020	2019
Variation nette de la trésorerie d'exploitation des activités poursuivies (I).....	(2)	35	110	(12)	87
Variation nette de la trésorerie d'investissement des activités poursuivies (II)..	(25)	(13)	(26)	(42)	(57)
Variation nette de la trésorerie de financement des activités poursuivies (III)..	26	(59)	(118)	85	(39)
Variation nette de la trésorerie des activités arrêtées (IV).....	0	20	17	(8)	(6)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie (I+II+III+IV).....</b>	<b>(1)</b>	<b>(18)</b>	<b>(16)</b>	<b>22</b>	<b>(16)</b>
Effets des variations de change sur la trésorerie .....	(1)	1	(0)	(3)	2
<b>Variation nette de la trésorerie .....</b>	<b>(2)</b>	<b>(17)</b>	<b>(16)</b>	<b>19</b>	<b>(14)</b>

## Indicateurs clés de performance

(en millions d'euros)	Période de six mois close le 30 juin (non audité)		Exercice clos au 31 décembre (audité)		
	2022	2021	2021	2020	2019
<b>EBITA ajusté après loyers (nouvelle définition).....</b>	<b>23</b>	<b>-</b>	<b>31</b>	<b>(67)</b>	<b>29</b>
Amortissements et dépréciations <sup>(1)</sup> .....	20	22	43	55	64
Autres éléments sans impact sur la trésorerie <sup>(2)</sup> .....	-	-	1	-	1
<b>EBITDA ajusté après loyers (nouvelle définition).....</b>	<b>43</b>	<b>22</b>	<b>75</b>	<b>(12)</b>	<b>94</b>
Dépenses d'investissement <sup>(3)</sup> .....	(17)	(5)	(14)	(23)	(56)
Dette de loyers financiers (paiements).....	(7)	(8)	(11)	(24)	(26)
Restructurations .....	(4)	(4)	(7)	(13)	(6)
Variations du besoin en fonds de roulement <sup>(4)</sup> .....	(30)	14	29	(3)	7
Sorties de trésorerie liées à des autres éléments non courants.....	(4)	3	1	(4)	(2)
<b>Flux de trésorerie disponible opérationnel ajusté après loyers (nouvelle définition) .....</b>	<b>(20)</b>	<b>23</b>	<b>74</b>	<b>(78)</b>	<b>11</b>
Intérêts nets payés excluant les loyers financiers et autres éléments financiers de trésorerie .....	(3)	(6)	(11)	(5)	(16)
Sorties de trésorerie liées à l'impôt .....	(20)	1	(1)	(0)	(5)
<b>Flux de trésorerie disponible ajusté après loyers (nouvelle définition).....</b>	<b>(43)</b>	<b>18</b>	<b>62</b>	<b>(83)</b>	<b>(10)</b>

<sup>(1)</sup> Hors capacité informatique externalisée pour le rendu d'image en production et autres coûts informatiques basés sur l'utilisation, dépréciation des loyers opérationnels et amortissements des incorporels issus des acquisitions ou de cessions (PPA), y compris les dépréciations des dettes de loyers financiers.

<sup>(2)</sup> Principalement coûts des plans d'attributions d'actions dénoués en instruments de capitaux propres.

<sup>(3)</sup> Hors coûts informatiques basés sur l'utilisation (hors la capacité informatique externalisée pour le rendu d'image en production).

<sup>(4)</sup> Hors capacité informatique externalisée pour le rendu d'image en production.

### Prévisions 2022-2023

Le Groupe ambitionne d'atteindre, à un périmètre comparable et en incluant les coûts autonomes attendus liés au Groupe en tant qu'entité indépendante distincte, liés à la perte d'économies d'échelle et à la réplification des fonctions d'entreprise :

- un EBITDA ajusté (ancienne définition) de 165-175 millions d'euros au 31 décembre 2022 et de 185-205 millions d'euros au 31 décembre 2023, correspondant à
- un EBITDA ajusté après loyers (nouvelle définition) de 120-130 millions d'euros au 31 décembre 2022 et de 140-160 millions d'euros au 31 décembre 2023.

En outre, le niveau normalisé des dépenses d'investissement du Groupe (c'est-à-dire les achats d'immobilisations corporelles et incorporelles, d'actifs incorporels nets de cessions, à l'exclusion des licences « Autodesk » et des autres coûts informatiques liés à l'utilisation) devrait se situer entre 4 % et 5 % du chiffre d'affaires, tout en suivant une tendance à la baisse à moyen terme dans le cadre des gains d'efficacité opérationnels ; et les variations du besoin en fonds de roulement et les autres actifs et passifs (hors capacité informatique externalisée pour le rendu d'image en production) devraient entraîner une sortie de trésorerie d'environ 10 millions d'euros par an. Les sorties de location-financement devraient revenir à un niveau normalisé compris entre 15 et 25 millions d'euros par an, en ligne avec les niveaux de 2019 et 2020 avant l'impact de la pandémie sur le secteur.

Ces prévisions sont principalement basées sur un taux de change EUR/USD de 1,15, EUR/CAD de 1,52 et EUR/GBP de 0,89 - la direction estime également que les coûts de dissynergie courantes sont de 4 à 6 millions d'euros en 2022 et de 10 à 15 millions d'euros en 2023, et, dans une moindre mesure, une hypothèse de gestion reflétant les changements comptables impliqués par l'interprétation IFRIC sur l'ajustement Saas, relative aux coûts de configuration ou de personnalisation dans un dispositif de « cloud computing ». Les impacts ponctuels de l'interprétation IFRIC devraient être significatifs pour 2022 car les dépenses d'investissements ont été budgétisées, ce qui entraînerait un impact négatif sur l'EBITDA ajusté après loyers (nouvelle définition) de €(4) millions, €(2) millions sur l'EBITA ajusté après loyers (nouvelle définition), et +4 millions sur les dépenses d'investissements. Pour 2023, ces impacts devraient être moins importants.

### Perspectives à moyen terme :

À moyen terme, le groupe vise à améliorer son profil de marge par le biais de sources multiples :

- Chez MPC, le groupe entend améliorer les marges en ciblant des projets et des volumes de plus grande valeur avec les principales plateformes de streaming, ce qui se traduira par un meilleur levier d'exploitation ;
- Chez The Mill, TCS envisage de poursuivre son programme de transformation en améliorant la sélection des offres, la stratégie de prix et l'efficacité, en augmentant l'utilisation de la plateforme de production indienne de TCS et en exploitant les synergies en cours résultant de la consolidation des marques (The Mill et MPC Advertising), y compris la réduction de l'empreinte physique ;
- Chez Mikros Animation, le SDC envisage d'améliorer ses marges en continuant à augmenter le volume de projets de qualité.

Ces sources d'amélioration du profil de marge seront combinées aux avantages du modèle global intégré, notamment avec l'expansion de la capacité en Inde. Les effectifs en Inde devraient passer à environ 70 % des effectifs directs (contre 63 % en 2021, 57 % en 2020 et 55 % en 2019).

La priorité du Groupe est de se concentrer sur le désendettement au cours des deux prochaines années afin d'aligner l'effet de levier sur celui des pairs cotés en bourse (avec un objectif d'environ 3,5x l'effet de levier net (c'est-à-dire la dette nette/l'EBITDA ajusté après loyers (nouvelle définition)) à moyen terme).

### B.3 – Quels sont les principaux risques spécifiques à l'émetteur ?

- Un investissement dans les Actions de la Société comprend de nombreux risques et incertitudes liés aux activités du Groupe qui peuvent conduire à une perte partielle ou totale de leur investissement par les investisseurs, et notamment :

**Pandémie de Covid-19 / Santé et Sécurité** : Les confinements et les restrictions de voyage décidés en raison de la Covid-19 ont entraîné des retards de production, des retards chez les clients, des reports ou des annulations de projets et des coûts supplémentaires liés à la santé et à la sécurité, et ont donc eu un impact sur le chiffre d'affaires et les résultats du Groupe. De nouveaux épisodes de flambée de Covid-19 ou une nouvelle pandémie pourraient avoir un impact négatif sur les activités du Groupe dans la mesure où les projets seraient retardés de manière significative, les restrictions de voyage réintroduites et/ou les protocoles dus aux confinements remis en place dans les principaux centres de production.

**Des secteurs d'activité très concurrentiels** : Le Groupe mène ses activités dans un environnement fortement concurrentiel dans toutes ses lignes de service : MPC (Effets visuels Films et Séries), The Mill (Publicité), Mikros Animation (Animation) et Technicolor Games (Services artistiques liés aux jeux vidéo). Pour MPC en particulier, les projets d'effets visuels pour les films et les séries sont de plus en plus répartis entre un nombre significatif de fournisseurs d'effets visuels en raison du resserrement des délais de production et de la volonté des clients de diversifier les risques liés aux fournisseurs. Par ailleurs, l'internalisation par les clients des services d'effets visuels et/ou d'animation peut limiter ou réduire le marché potentiel à l'avenir (par exemple, l'annonce par Netflix, en novembre 2021, de son acquisition de Scanline VFX).

**Concentration de la clientèle** : Pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, les trois principaux clients du Groupe (du point de vue de la société holding tête de groupe du client) représentaient environ 35 % des revenus du Groupe. Une part significative des activités du Groupe reste dépendante de ses relations avec les producteurs de contenu clés, notamment les principaux studios hollywoodiens, les fournisseurs de streaming et les réalisateurs. Toute détérioration substantielle de ces relations pourrait avoir un impact négatif sur les activités et les performances financières du Groupe. Étant donné que le Groupe est également dépendant du volume de production de nouveaux contenus requérant des services d'effets visuels ou d'animation, la consolidation des clients (par exemple, l'acquisition par Disney des actifs de 21st Century Fox) pourrait entraîner une réduction globale du volume de ces contenus produits et avoir un impact négatif sur le marché potentiel et les performances financières du Groupe.

**Gestion des projets des clients et saisonnalité de la planification des projets de films** : Les projets gérés au sein du Groupe sont de tailles très diverses. La difficulté pour le Groupe réside dans sa capacité à anticiper et à allouer les ressources de manière appropriée pour réaliser les projets dans le respect des délais et des budgets, à réduire les écarts entre les projets et à s'adapter aux modifications imposées par les clients en fonction de leurs calendriers de production et de sortie. Certains projets peuvent également s'étendre sur plusieurs pays et fuseaux horaires, ce rend leur gestion plus difficile. Des manquements dans la maîtrise de ces projets pourrait entraîner des dépassements de coûts, des retards de livraison, des impacts financiers négatifs sur le projet et la perte potentielle du client. Enfin, en ce qui concerne MPC, eu égard au caractère saisonnier des sorties de film dans l'industrie (telles que pendant les vacances et les festivals), il y a généralement des périodes de pic de demande de ressources. Toute modification des calendriers de production et de sortie requise par les clients pendant cette période pourrait compliquer la réaffectation des ressources par le Groupe.

**Attirer les talents et investir dans la culture d'entreprise** : Le Groupe dépend du recrutement et de l'implication d'un personnel spécialisé, doté d'un éventail de compétences solides (créatives, techniques, opérationnelles, etc.) et d'une connaissance spécifique du secteur. L'absence de stratégie/proposition de valeur ou de projets culturels en faveur de l'inclusion de la fonction *People & Talent*, conjuguée à des résultats financiers en baisse, pourrait réduire l'attractivité du Groupe.

**Gestion, développement et rétention des compétences et des connaissances** : Le Groupe s'appuie en grande partie sur sa stratégie en matière de talents et sa rétention des ressources. Sa transformation, la situation financière actuelle, le manque d'investissement dans les systèmes, le débauchage par les concurrents et l'absence d'une culture d'entreprise forte, de programmes de bien-être au travail et de processus d'identification des talents clés (tels que les programmes à haut potentiel), peuvent avoir un impact, selon l'activité et le pays ou la région, sur la capacité à conserver l'expérience et les employés à des postes stratégiques.

**Cybersécurité** : Du fait de l'existence de contenus hautement sensibles et confidentiels, la gestion et la transmission sécurisées des informations de la Société et de ses clients constituent un élément essentiel des activités du Groupe. Une faible fiabilité des systèmes et protocoles de sécurité de contenus pourraient compromettre d'une part, les informations sensibles du Groupe, et d'autre part, ses actifs.

**Fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change** : Le Groupe est confronté à un risque relatif à la conversion des taux de change ainsi qu'à un risque de change transactionnel. La fluctuation des taux de change peut avoir un impact sur la valeur des actifs, des passifs, des produits et des charges dans les Etats Financiers Combinés du Groupe, même si la valeur de ces postes n'a pas changé dans leur devise d'origine. Le principal risque de transaction du Groupe réside dans ses ventes en dollar américain par rapport au dollar canadien, à la livre sterling et à la roupie indienne.

**Évolution de la conformité juridique et de l'éthique** : Le Groupe mène des activités au niveau mondial qui l'expose aux risques liés à la gestion d'activités dans de multiples juridictions. Les lois et réglementations auxquelles le Groupe peut être soumis portent notamment sur les pratiques commerciales générales, les pratiques concurrentielles, la lutte contre la corruption, le traitement des données personnelles, la protection des consommateurs, la gouvernance d'entreprise, le droit du travail, les réglementations fiscales locales et internationales et les droits de propriété intellectuelle. Tout changement majeur dans ces lois et réglementations pourrait avoir un impact sur les activités du Groupe.

- Le principal risque lié à la scission est que **la Société ne parvienne pas à bénéficier de tout ou partie des synergies et avantages attendus de la scission, et que la scission ait un impact négatif sur ses activités.**

## SECTION C – Informations clés sur les valeurs mobilières

### C.1 – Quelles sont les principales caractéristiques des valeurs mobilières ?

**Type et catégorie de valeurs mobilières** – Les actions dont l'Admission est demandée représentent la totalité des actions ordinaires existantes de la Société et les nouvelles Actions de la Société dont l'émission est prévue le 15 septembre 2022, qui constitueront le capital social de la Société à la date à laquelle la Distribution prend effet (la « **Date de Distribution** »), c'est-à-dire :

- les Actions ordinaires existantes de la Société à la date du présent Prospectus, et

- les nouvelles Actions de la Société dont l'émission est prévue, sous réserve de l'approbation des actionnaires de la Société, le 15 septembre 2022, dans le contexte de la séparation de la Société de Technicolor SA et de la réorganisation interne au niveau de Technicolor SA, en contrepartie de l'apport en nature d'une partie des actions de Tech 6 SAS qui sera réalisé en complément de la vente de la partie restante des actions de Tech 6 SAS par Technicolor SA à la Société. Le nombre de nouvelles Actions de la Société à émettre sera déterminé de manière à ce que, avec le nombre actuel d'Actions de la Société existantes, 65 % du nombre total d'Actions de la Société soit égal au nombre d'actions de Technicolor SA qui auront droit à la Distribution à la Date de Distribution, afin de permettre la réalisation de la Distribution selon un ratio d'une (1) Action de la Société pour une (1) action de Technicolor SA détenue. En effet, le capital social de Technicolor SA pouvant être augmenté jusqu'à cette date en raison des titres en circulation donnant accès à son capital, le nombre exact d'actions Technicolor SA qui donneront droit à la Distribution à la Date de Distribution ne sera connu qu'une fois l'exercice de ces instruments aura été gelé, en amont de l'émission envisagée des nouvelles Actions de la Société. L'apport en nature d'une partie des actions Tech 6 SAS se fera par référence à une valeur d'entreprise déterminée par un expert. La différence entre la valeur des actions Tech 6 SAS apportées et la valeur nominale du nombre d'Actions nouvelles de la Société émises sera affectée à la prime d'émission de la Société.

**Devise d'émission des valeurs mobilières** – Euro (€).

**Libellé pour les Actions Ordinaires** – « Technicolor Creative Studios ».

**Valeur nominale des Actions de la Société** – A la date du Prospectus, la valeur nominale des Actions de la Société est de cinquante centimes d'euros (€0,5).

**Droits attachés aux Actions de la Société** – En vertu du droit applicable et des stipulations des statuts de la Société qui régiront la Société à compter de l'Admission, les principaux droits attachés aux Actions de la Société sont les suivants : (i) droit aux dividendes et droit de participer aux bénéfices de la Société, (ii) droit de vote, étant précisé que le droit de vote attaché aux Actions de la Société est proportionnel à la quotité de capital que représentent les Actions de la Société et que le droit de vote double prévu à l'article L.22-10-46 du Code de commerce est expressément exclu par les stipulations des statuts de la Société, (iii) droit de participer aux assemblées générales des actionnaires, (iv) droit préférentiel de souscription attaché aux actions de la même catégorie et (v) droit au boni en cas de liquidation.

**Restrictions à la libre négociabilité des valeurs mobilières** – Aucune des stipulations des statuts de la Société ne limite la négociabilité des actions comprises dans le capital social de la Société.

**Politique en matière de dividendes** – La Société n'a pas procédé à la distribution de dividendes depuis sa création (le 31 décembre 2020). Le Groupe n'a pas l'intention de procéder à la distribution de dividendes ni à court ni à moyen terme. A terme, la politique de distribution de dividendes du Groupe prendra en compte ses profits, sa situation financière, les conditions générales de ses activités, les contraintes liées à son financement, ses opérations de croissance externe et tout autre facteur que le Conseil d'administration du Groupe jugera pertinent.

## C.2 – Où les valeurs mobilières sont-elles négociées ?

Une demande a été effectuée pour que les Actions de la Société soient admises aux négociations sur Euronext Paris (compartiment A). A la date du présent Prospectus, aucune autre demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé n'a été formulée par la Société.

## C.3 – Quels sont les principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières ?

- Un investissement dans les Actions de la Société comporte de nombreux risques et incertitudes pouvant entraîner, pour les investisseurs, une perte partielle ou totale de leur investissement. En particulier :

La somme des valeurs post-scission des Actions de la Société et des actions de Technicolor SA pourrait ne pas être égale ou supérieure à la valeur globale avant scission des actions de Technicolor SA.

Les Actions de la Société n'ont pas été précédemment admises aux négociations sur un marché réglementé et un marché liquide pourrait ne pas se développer ou se maintenir.

Le cours des Actions de la Société sur le marché pourrait être instable.

La survenance de cession significatives d'Actions de la Société pourrait impacter négativement le cours des Actions de la Société sur le marché.

## SECTION D – Informations clés sur l'admission aux négociations sur un marché réglementé

### D.1 – A quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière ?

**Conditions et modalités de l'Admission et de la Distribution** – La distribution par Technicolor SA à ses actionnaires (autre que la société Technicolor SA elle-même) d'actions de la Société prendra la forme d'une distribution exceptionnelle de primes d'émission, selon un ratio d'une (1) Action de la Société pour une (1) action Technicolor SA détenue.

Le 24 février 2022, Technicolor SA a annoncé son intention d'introduire en bourse et de réaliser la distribution de 65% du capital de la Société à travers une distribution en nature aux actionnaires de Technicolor SA, tout en refinançant l'intégralité de sa dette existante. Dans ce contexte, une réorganisation interne au niveau du Groupe Technicolor SA sera achevée préalablement à la date d'admission des Actions de la Société aux négociations sur Euronext Paris, afin de regrouper toutes les activités « Technicolor Creative Studios » au sein du Groupe. Le refinancement de la dette du Groupe Technicolor SA sera réalisé via l'émission d'obligations convertibles en actions (les « OCA ») et la mise en place de deux montages financiers distincts et optimisés pour le Groupe et le Groupe Technicolor SA.

L'attribution d'actions de la Société sera soumise à l'approbation par l'assemblée générale mixte des actionnaires de Technicolor SA devant se tenir le 6 septembre 2022, ou par toute autre assemblée générale de Technicolor SA convoquée pour voter sur le même ordre du jour, de la deuxième résolution relative à la Distribution d'une partie des primes d'émission de Technicolor SA par le biais d'une distribution des Actions de la Société.

#### Calendrier indicatif

Capital Markets Day de Technicolor SA notamment dédié à la Société	14 juin 2022
Approbation par l'AMF du prospectus de la Société	1 <sup>er</sup> août 2022
Publication au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) de l'avis de réunion relatif à l'assemblée générale mixte de Technicolor SA	1 <sup>er</sup> août 2022
Publication au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) et dans un journal d'annonces légales de l'avis de convocation relatif à l'assemblée générale mixte de Technicolor SA	19 août 2022

Assemblée générale mixte des actionnaires de Technicolor SA autorisant la Distribution	6 septembre 2022	
Communiqué de presse émis par Technicolor SA annonçant l'approbation de la Distribution par l'assemblée générale	7 septembre 2022	
Avis d'Euronext Paris annonçant la Distribution (les principales caractéristiques de la Distribution et un calendrier indicatif)	13 septembre 2022	D*-10
Avis d'Euronext Paris relatif à l'admission aux négociations des Actions de la Société	13 septembre 2022	D*-10
Finalisation du refinancement complet de la dette existante de Technicolor SA et du financement de la Société Emission de nouvelles Actions de la Société en rémunération de l'apport en nature d'une partie des actions Tech 6 SAS opéré dans le cadre des réorganisations internes au niveau de Technicolor SA permettant notamment de fixer le ratio de Distribution à une (1) Action de la Société pour une (1) action Technicolor SA détenue	15 septembre 2022	
Réunion du Conseil d'administration de Technicolor SA arrêtant les caractéristiques définitives de la Distribution et décidant de procéder à la Distribution <sup>(1)</sup>	23 septembre 2022	
Communiqué de presse émis par Technicolor SA annonçant la Distribution	23 septembre 2022	
Avis d'Euronext Paris relatif au prix de référence technique des Actions de la Société	26 septembre 2022	D*-1
Date à laquelle la Distribution prend effet, « ex-date » de la distribution correspondant à la date de détachement des actions de la Société des actions Technicolor SA (« <b>Date de Distribution</b> ») Livraison des Actions de la Société attribuées au titre de la Distribution à la Banque Centralisatrice Actions de la Société admises aux négociations sur Euronext Paris	27 septembre 2022	D
Date de fixation des bénéficiaires de la Distribution (« <i>record date</i> ») tenant compte des ordres exécutés pendant la journée du 26 septembre 2022 (inclusive)	28 septembre 2022	D*+1
Paieement de la Distribution : livraison et enregistrement en compte des Actions de la Société attribuées au titre de la distribution exceptionnelle de primes	29 septembre 2022	D*+2

\* Jours d'ouverture des marchés.

<sup>(1)</sup> Cette décision ne sera prise qu'à l'issue (x) de la réalisation du refinancement complet de la dette existante de Technicolor SA et du financement de la Société, et (y) de la constatation par le jugement du tribunal de commerce de Paris reconnaissant la parfaite exécution par anticipation du plan de sauvegarde financière accélérée de Technicolor SA.

**Plan pour la Distribution** – Un maximum de 369.219.561 Actions de la Société, représentant 65% du capital social maximum de la Société à la Date de Distribution, seront attribuées par Technicolor SA à ses actionnaires (autres que la société Technicolor SA elle-même) proportionnellement à leur détention d'actions Technicolor SA et selon un ratio d'une (1) Action de la Société pour une (1) action Technicolor SA détenue.

**Montant et pourcentage de dilution** – N/A.

**Actionnariat de Technicolor SA immédiatement avant la Distribution** - Immédiatement avant la Distribution, sur la base de l'actionnariat de Technicolor SA au 30 juin 2022, sur une base pleinement diluée à la Date de Distribution\* (c'est-à-dire après l'émission des actions émises lors de la conversion obligatoire des OCA et du nombre maximum d'actions émises dans le cadre du LTIP et des BSAs), la structure de l'actionnariat de Technicolor SA serait la suivante :

Actionnaires <sup>8</sup>	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables en assemblée générale	% des droits de vote exerçables en assemblée générale
Angelo Gordon & Co. LP	79.671.524	21,58%	79.671.524	21,58%	79.671.524	21,58%
- Bpifrance Participations SA	39.371.852	10,66%	39.371.852	10,66%	39.371.852	10,66%
- Caisse des Dépôts et Consignations	1.644.986	0,45%	1.644.986	0,45%	1.644.986	0,45%
Total Bpifrance Participations SA + Caisse des Dépôts et Consignations	41.016.838	11,11%	41.016.838	11,11%	41.016.838	11,11%
Briarwood Chase Management LLC	32.291.823	8,75%	32.291.823	8,75%	32.291.823	8,75%
Baring Asset Management Ltd	29.016.111	7,86%	29.016.111	7,86%	29.016.111	7,86%
Credit Suisse Asset Management	27.464.434	7,44%	27.464.434	7,44%	27.464.434	7,44%
Bain Capital Credit, LP	25.272.293	6,84%	25.272.293	6,84%	25.272.293	6,84%
Farallon Capital Management, L.L.C.	23.653.528	6,41%	23.653.528	6,41%	23.653.528	6,41%
Goldman Sachs Group. Inc.	15.474.103	4,19%	15.474.103	4,19%	15.474.103	4,19%
Invesco Advisers. Inc.	10.032.900	2,72%	10.032.900	2,72%	10.032.900	2,72%
BNP Paribas Asset Management Holding	5.080.490	1,38%	5.080.490	1,38%	5.080.490	1,38%
Autre	80.245.516	21,73%	80.245.516	21,73%	80.245.516	21,73%
<b>Total</b>	<b>369.219.561</b>	<b>100,00%</b>	<b>369.219.561</b>	<b>100,00%</b>	<b>369.219.561</b>	<b>100,00%</b>

<sup>8</sup> Ce tableau modifie certaines informations relatives à l'actionnariat de Bpifrance Participations SA et Caisse des Dépôts et Consignations.

\* Le tableau ci-dessus prend pour base un nombre d'actions de Technicolor SA entièrement dilué de 369 219 561 (235 842 443 actions actuelles + 115 384 615 actions émises lors de la conversion des OCA + 17 992 503 actions maximum émises dans le cadre du LTIP et des bons de souscription des actionnaires). Il suppose également que les actions émises dans le cadre du LTIP et des BSAs sont émises aux actionnaires détaillés dans le tableau ci-dessus.

**Actionnariat de la Société à la suite de la Distribution** – A la suite de la réalisation de la Distribution, et à l'issue de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Paris, sur la base de l'actionnariat de Technicolor SA au 30 juin 2022, sur une base pleinement diluée du capital social de Technicolor SA à la Date de Distribution\*, et dans l'hypothèse d'une absence de cession de la participation restante de Technicolor SA dans la Société, et compte-tenu du nombre maximum d'Actions nouvelles de la Société qui pourront être émises, sous réserve de l'approbation des actionnaires de la Société, le 15 septembre 2022, dans le contexte de la séparation de la Société de Technicolor SA et de la réorganisation interne au niveau de Technicolor SA, en contrepartie de l'apport en nature d'une partie des actions de Tech 6 SAS, la structure de l'actionnariat de la Société serait la suivante :

Actionnaires <sup>9</sup>	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables en assemblée générale	% des droits de vote exerçables en assemblée générale
Technicolor SA	198.810.533	35,00%	198.810.533	35,00%	198.810.533	35,00%
Angelo Gordon & Co. LP	79.671.524	14,03%	79.671.524	14,03%	79.671.524	14,03%
- Bpifrance Participations SA	39.371.852	6,93%	39.371.852	6,93%	39.371.852	6,93%
- Caisse des Dépôts et Consignations	1.644.986	0,29%	1.644.986	0,29%	1.644.986	0,29%
Total Bpifrance Participations SA + Caisse des Dépôts et Consignations	41.016.838	7,22%	41.016.838	7,22%	41.016.838	7,22%
Briarwood Chase Management LLC	32.291.823	5,68%	32.291.823	5,68%	32.291.823	5,68%
Baring Asset Management Ltd	29.016.111	5,11%	29.016.111	5,11%	29.016.111	5,11%
Credit Suisse Asset Management	27.464.434	4,84%	27.464.434	4,84%	27.464.434	4,84%
Bain Capital Credit, LP	25.272.293	4,45%	25.272.293	4,45%	25.272.293	4,45%
Farallon Capital Management, L.L.C.	23.653.528	4,16%	23.653.528	4,16%	23.653.528	4,16%
Goldman Sachs Group, Inc.	15.474.103	2,72%	15.474.103	2,72%	15.474.103	2,72%
Invesco Advisers, Inc.	10.032.900	1,77%	10.032.900	1,77%	10.032.900	1,77%
BNP Paribas Asset Management Holding	5.080.490	0,89%	5.080.490	0,89%	5.080.490	0,89%
Flottant	80.245.516	14,13%	80.245.516	14,13%	80.245.516	14,13%
<b>Total</b>	<b>568.030.094</b>	<b>100,00%</b>	<b>568.030.094</b>	<b>100,00%</b>	<b>568.030.094</b>	<b>100,00%</b>

\* Le tableau ci-dessus prend pour base un nombre d'actions de Technicolor SA entièrement dilué de 369 219 561 (235 842 443 actions actuelles + 115 384 615 actions émises lors de la conversion des OCA + 17 992 503 actions maximum émises dans le cadre du LTIP et des bons de souscription des actionnaires). Il suppose également que les actions émises dans le cadre du LTIP et des BSAs sont émises aux actionnaires détaillés dans le tableau ci-dessus.

**Estimation des honoraires et frais liées à l'Admission** – Les frais liés à l'admission aux négociations des Actions de la Société sur Euronext Paris ne sont pas à la charge de la Société.

**Estimation des honoraires et frais à la charge des Investisseurs** – N/A. Aucun frais lié à l'Admission ne sera à la charge des investisseurs.

## D.2 – Pourquoi le Prospectus est-il établi?

**Raisons de l'admission aux négociations** – N/A.

**Utilisation et montant du produit de l'Admission et de la Distribution** – Il n'y aura pas de produit issus de l'Admission et de la Distribution.

**Convention de prise ferme** – N/A.

**Conflits d'intérêts significatifs** – Goldman Sachs Group, Inc., Morgan Stanley et Credit Suisse, agissant en qualité de conseillers sur les marchés de capitaux (dans le cadre de la Distribution), et/ou certaines de leurs entités affiliées, ont rendu et/ou pourront rendre à l'avenir divers services bancaires, financiers, commerciaux, d'investissement ou autres, à la Société ou aux sociétés du Groupe, à leurs actionnaires, à leurs entités affiliées ou mandataires sociaux, pour lesquels ils ont reçu ou pourront percevoir une rémunération. Goldman Sachs Group, Inc. et Credit Suisse sont parties aux contrats de financements bancaires que la Société a mis en place. À cet égard, une convention de crédit sera conclue avec un syndicat de banques internationales dont Goldman Sachs Group, Inc et Credit Suisse font partie.

**Engagements de conservation des titres** – Ni Technicolor SA, ni la Société, ni les actionnaires de Technicolor SA ne sont, à la date de ce Prospectus, ou ne seront après l'opération de Distribution, soumis à des engagements de conservation des titres.

<sup>9</sup> Ce tableau modifie certaines informations relatives à l'actionnariat de Bpifrance Participations SA et Caisse des Dépôts et Consignations et modifie la version initiale pour se conformer à la version anglaise du résumé.